



Libertés Réduites : Contraintes de L'Intérieur

Amman, Jordanie, 5 avril 2005 – Les régimes non démocratiques, soutenues par des forces traditionnelles et tribales – parfois sous couvert de la religion – ont continué à tronquer les libertés et droits fondamentaux dans les pays arabes et ont affaibli la force du citoyen et sa capacité à avancer, selon le *Rapport 2004 sur le Développement Humain dans le Monde Arabe*.

« Malgré les écarts d'un pays à l'autre, les droits et libertés dont jouit le monde arabe restent limités », selon les auteurs du rapport. « A quelques exceptions près dans certains pays et certains domaines, les libertés, notamment les libertés d'opinion, d'expression et de créativité sont soumises à des pressions dans la plupart des pays arabes ».

Démocratie limitée :

- A quelques exceptions près, notent les auteurs, il n'y a pas eu d'élections présidentielles libres avec plus d'un candidats dans les pays arabes, sauf en Algérie, en Palestine, au Soudan et au Yémen.
- « Les élections uniques » sont un stratagème utilisé par les régimes arabes dans les sociétés islamiques pour gagner le support de ceux qui appréhendent l'accession au pouvoir de groupes islamistes et parfois justifier des interférences étrangères pour soutenir les régimes arabes autoritaires.
- Bien que des parlements élus existent actuellement dans tous les pays arabes à l'exception de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis, les élections parlementaires se sont limitées à de simples rituels dénués de tout sens et offrent très peu de chance pour un véritable changement.

Liberté limitée :

- Les journalistes ont souvent fait l'objet de poursuites pour leurs opinions et ont parfois été la cible d'attaques physiques.
- Les ministres arabes ont adopté une stratégie de lutte contre le terrorisme en 2003 qui a conduit à des restrictions supplémentaires en terme de liberté d'expression et autres droits de l'homme.
- Les autorités ont initié ou approuvé des attaques contre des opposants politiques et militants des droits de l'homme.
- Les agents du gouvernement peuvent s'introduire dans un domicile à tout moment et à toute heure, contrôler la correspondance et effectuer des écoutes téléphoniques au nom de la sécurité de l'Etat.
- Certains Etats arabes ont même interdit des chefs-d'œuvre qui ont enrichi le patrimoine arabe comme « Le Prophète » de Gibrane Khalil Gibrane ou « Les Mille et une nuit ».
- La liberté d'association est fortement réglementée et de nombreuses organisations – y compris des associations de droits de l'homme – se sont vues refuser le droit d'exister, et de nombreuses autres organisations existantes ont été forcées de se dissoudre.

Libertés Fondamentales Bafouées

- Les assassinats ou « disparitions » de militants et dissidents font rarement l'objet d'enquêtes – voire même pas signalées – par les autorités chargées de l'application de la loi.
- Les actes de violence de groupes extrémistes, y compris les assassinats, attentats à la bombe et les confrontations avec les forces de sécurité, font souvent un nombre élevé de blessés parmi les civils.
- Un nombre sans précédent d'arrestations a eu lieu au nom de la lutte contre le terrorisme; les protections consacrées par la loi ont été violées; et des civils innocents ont été détenus sans chef d'accusation et, souvent, torturés et maltraités dans les prisons, camps et centres de détention.
- Les droits de citoyenneté ont été révoqués de manière arbitraire par des fonctionnaires de second rang.

Peu de Défenseurs des Libertés

- Les mouvements politiques de masse dans la région – y compris les forces nationalistes arabes dans le passé, et les mouvements islamistes actuels – n'ont pas placé la démocratie et la liberté en tête de leur priorité.
- Les régimes politiques ont récupéré l'Islam pour soutenir et garantir la pérennité de leur régime répressif bien que la tendance dominante en jurisprudence islamique soutient la liberté et la bonne gouvernance, y compris la réalisation de la justice et de l'égalité, la garantie des libertés publiques, le droit de la nation à désigner et révoquer ses dirigeants, ainsi que la garantie des droits de l'homme des musulmans et des non musulmans.

* * *

Pour de plus amples informations sur le RDHA, visiter : www.undp.org/rbas/ahdr

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser à :

Nadine Shamounki, PNUD, responsable des communications,

Tél. : +1 (212) 906-5171 ou Portable : +44-7709-415-462; courriel : nadine.shamounki@undp.org

Ou:

William Orme, PNUD, Chef, section des médias

Tél. : +1 (212) 906-5382 ou Portable : +1 (917) 607-1026; courriel : william.orme@undp.org

* * *

Le PNUD est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie. Nous sommes présents sur le terrain dans 166 pays, les aidant à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement.

Pour une description des activités du PNUD, veuillez visiter <http://www.undp.org/french/>

Si vous souhaitez recevoir d'autres bulletins d'information du PNUD sur les questions de développement et les projets entrepris dans le monde entier, veuillez vous abonner à :

http://www.undp.org/french/newsroom-f/subscribe_french.html